

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 262/6° L portant ouverture de crédits supplémentaires au budget du Service local, exercice 1966

n° 262/6° L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1966

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret financier du 30 décembre 1912

Sur

proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 4 février 1966

A adopté dans sa séance du 7 février 1966 : Sont ouverts au budget local pour l'exercice 1966 les crédits suivants : Au

chapitre 2-2-1, Construction de bâtiments et logements29.250.000 Au

chapitre 2-2-2, Tadjoura, bâtiments et logements.....1.000.000 ——— 30.250.000 Ces crédits supplémentaires sont gagés, par un prélèvement sur la Caisse de réserve (chap. TU) de..... 30.250.000

Le Président de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, CHEHEM DAOUD CHEHEM. Le Secrétaire de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale, OMAR KAMIL WARSAMA.